
 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Membre</p>  <p>Écoles associées de l'UNESCO</p>	<p style="text-align: center;"><b>École élémentaire La Genette</b></p> <p style="text-align: center;">32 rue Michelet 17 000 La Rochelle Tél. : 05 46 34 12 42 e-genette-larochelle@ac-poitiers.fr</p>
--	--

## Conseil d'École du 10/11/23

### Étaient présents

#### Équipe enseignante :

Mme Véronique Rousseau, directrice (mardi et vendredi CE1/CE2 B), Mme Elisabeth Bourabier (CP), Mme Caroline Réaud et Mme Fanny Marival (CE1/CE2 A), Mme Manon Clauzel (lundi, jeudi et certains vendredis CE1/CE2 B), Mme Cinthya Payet (CM1) et M. Richard Auteffe (CM2).

Parents élus : Mme Aurélie PLOUJOUX (CP), M. Arnaud DIGUET (CE1 – CE2 A), Mme Vinciane Le PAUTREMAT (CE1-CE2 A), Mme Caroline CHAVIGNIER (CE1-CE2B), M. Claude RIGOREAU (CM2) et Mme Amélie MALEVAL (CM2).

Mme Anna-Maria Spano, adjointe municipale.

Mme Roquetanière et Mme Courmont, périscolaire.

*Mme Béatrice Hughes, D.D.E.N., excusée*

*Mme Natacha Carré, I.E.N. LR Ouest, excusée.*

### **1. Parole donnée aux délégués de classe de CM1 et de CM2 et rappel du résultat des élections 2023/2024**

*Les délégués de la classe de CM1, Manech Eveillard et ManonHubert font une présentation construite sous la forme d'un journal qu'il débute en saluant en plusieurs langues.*

*Au sommaire, deux événements fédérateurs :*

- *La semaine de rentrée en musique avec le partage*
  - ➔ *de chants en différentes langues : anglais, chinois, créole de la Réunion et français*
  - ➔ *de percussions corporelles sur un chant de la chanteuse péruvienne Ima Sumac.*
- *La campagne « [Mets tes baskets et bats la maladie](#) » initiée par l'association [ELA](#) (Association Européenne contre les Leucodystrophies).*

*L'école mène cette action depuis la rentrée 2018. Pour la première fois, les conditions de sécurité puis de météo n'ont pas permis aux élèves de mettre les baskets. Cependant, les classes de CM1 et de CM2 ont effectué la dictée et tous les élèves ont chanté la chanson « [Pour les enfants d'ELA](#) ».*

*Comme chaque année, les familles de l'école se sont mobilisées. **Le montant des dons est de 2400 €.***

*Les délégués terminent en présentant le drapeau de l'école réalisé de façon coopérative par les élèves de toutes les classes à l'initiative de la classe de CM1.*

*Résumant les valeurs de l'école : **ensemble dans le respect de la diversité culturelle et linguistique de chacun**, ce drapeau accompagnera les élèves lors des sorties sportives.*

***Pour sa mise en valeur, un système d'accrochage dans la salle polyvalente sera demandé à la ville.***

Les délégués de la classe de CM2, Ernestine Colombat, Milo Martin Ploneis, Clémence Bobineau et Marcel Guiraud expliquent le déroulement de leurs élections en plusieurs tours avec un choix final où la parité est présente.

Ils annoncent ensuite le projet de sortie vélo avec nuitée(s) dans l'île de Ré pour la classe de CM2. La sortie aura lieu fin mai. Le coût approximatif sera de 130 € par élève. Neuf parents d'élèves sont volontaires pour assurer la sécurité de l'accompagnement. Ils passent en ce moment les agréments obligatoires.

Au nom de tous, la directrice remercie les parents qui s'associent à l'équipe enseignante pour ces compétences spécifiques « savoir rouler », « savoir nager », compétences qui nécessitent d'obtenir un agrément de l'éducation nationale.

Les délégués poursuivent en remerciant toutes les familles pour l'organisation d'événements en faveur de la coopérative. La coopérative a déjà financé la première séance de cinéma du dispositif « école et cinéma » pour tous les élèves de leur classe (60 €).

Les délégués terminent en listant des propositions pour les récréations cycle 3 : récréations en musique, sortir une table pour faire du ping-pong. Ces propositions seront étudiées en conseil des maîtres.

Le Conseil d'école félicite et remercie les élèves pour ces récits et ces réflexions qui permettent à chacun de partager les actions réalisées dans l'école.

**Résultat des élections** : une liste indépendante.

Nombre d'électeurs inscrits : 188.

Nombre de votants : 165.

Bulletins nuls : 12.

Suffrages exprimés : 153.

≈ 87,77 % des parents ont voté (77,16 % en 2022).

Titulaires		Suppléants	
1.	Aurélie PLOUJOUX (CP)	6.	Nina BASTARD (CP)
2.	Arnaud DIGUET (CE1 – CE2 A)	7.	Vinciane Le PAUTREMAT (CE1-CE2 A)
3.	Anne-Charlotte ROUXEL (CE1 – CE2 B)	8.	Caroline CHAVIGNIER (CE1-CE2B)
4.	Kamilla BOUQUET (CM1)	9.	Maggy LEVEQUE (CM1)
5.	Claude RIGOREAU (CM2)	10.	Amélie MALEVAL (CM2)

Contact : [parentsleveslagenette@gmail.com](mailto:parentsleveslagenette@gmail.com)

## **2. Projet d'école – « AMBITION 3 : OUVRIER l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance »**

### **A- Règlement intérieur – PPMS**

#### **Règlement intérieur** :

Le règlement intérieur de l'école est établi à partir du règlement type départemental des écoles publiques élémentaires et maternelles.

La directrice rappelle que ce règlement concerne toute la communauté éducative : élèves, parents, enseignants, intervenants.

Il concerne également tous les temps de l'enfant dans l'école :

- temps scolaire (8h35 – 12h et 13h35 – 16h30)
- temps périscolaire avec la pause méridienne (12h – 13h35) et l'accueil périscolaire du soir (16h30 – 18h30) incluant pour certains enfants l'aide aux devoirs mise en œuvre par des bénévoles de l'association « Clé des mômes ».

#### **Liaison école – périscolaire** :

Mme Courmont, responsable du temps périscolaire, partage cette responsabilité avec Mr Peraud (exception faite de la pause méridienne durant laquelle Mr Peraud est sur une autre école).

La directrice rappelle aux membres du Conseil d'école les décisions arrêtées avec les responsables des temps périscolaires.

➔ Concernant l'occupation des locaux :

- durant la pause méridienne, les enfants ont accès à la salle polyvalente et à la bibliothèque.
- durant le temps périscolaire du soir, les enfants ont accès à la salle polyvalente, à la bibliothèque et à la salle des maîtres (les mardis et les vendredis).

Les lundis et les jeudis, les personnes bénévoles de la « Clé des mômes » interviennent. Les lundis, elles réunissent les enfants en deux groupes, l'un dans la salle des maîtres et le second dans une salle de classe. Les jeudis, elles ne disposent que de la salle des maîtres. Durant le temps « Clé des mômes », les enfants sont sous la responsabilité des animateurs municipaux qui ont l'autorité d'intervenir si besoin.

➔ Concernant l'utilisation du matériel de sport (ballons rangés dans le bac de la salle polyvalente), il est exclusivement réservé à l'usage du sport durant le temps scolaire.

➔ Concernant l'utilisation des livres de la bibliothèque, il serait souhaitable que les enfants puissent y avoir accès durant tous les temps.

**La directrice demande que les animateurs veillent à ce que le rangement des livres selon la nomenclature des bibliothèques soit respecté.** La bibliothèque est un espace essentiel aux apprentissages sur le temps scolaire. **La salle peut être partagée sur le temps périscolaire en respectant les valeurs et les exigences éducatives de l'école.**

La directrice attire l'attention de chacun sur les paragraphes V et VI du règlement intérieur portant sur les règles de vie collective et les devoirs de l'enfant.

La directrice signale la persistance de jeux mettant en place des situations de dominations susceptibles d'altérer la santé physique ou mentale des enfants durant les temps libres des enfants (récréations scolaires et périscolaires ainsi que pause méridienne).

La question du harcèlement scolaire est évoquée dans l'école depuis l'année 2011 : un espace de paroles « parents – enseignants » avait été créé sur le site de l'école : <http://ecoles.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-elem/spip.php?rubrique59>.

**En 2019, la directrice a rencontré Mme Alexandra Roquetanière, responsable de secteur périscolaire et pause méridienne pour convenir d'une position commune concernant la question du harcèlement à l'école.**

Deux points ont été ajoutés au paragraphe VI- DEVOIRS DE L'ENFANT du règlement intérieur de l'école :

- ➔ **le devoir d'informer les adultes qui encadrent (enseignants et animateurs municipaux) de toute action de type harcèlement scolaire dont il(s) pourrai(en)t être victime(s) ou témoin(s) à l'école.**
- ➔ **l'interdiction de se livrer à des jeux violents mettant en place des situations de domination susceptibles d'altérer la santé physique ou mentale d'autres élèves (numéro vert « Stop harcèlement » : 0808 807 010).**

Cette semaine, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont renseigné une enquête nationale portant sur le harcèlement scolaire. Ce point sera abordé dans la suite de ce Conseil d'école.

Comme chaque année, le règlement intérieur sera affiché à l'entrée de l'école est consultable sur le site de l'école : <http://ecoles.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-elem/spip.php?rubrique57>.

**Le Conseil d'école demande que les personnes des services municipaux qui travaillent ou interviennent ponctuellement dans l'école en ait pris connaissance.**

### **Sécurité – PPMS :**

La directrice rappelle que depuis la rentrée 2016, le PPMS R-M a dû être complété par des mesures de sécurité « attentat – intrusion ». En 2017, un document indépendant PPMS « attentat – intrusion » a dû être renseigné et ce document doit être réactualisé chaque année.

Un exercice a eu lieu avant les vacances de La Toussaint. Les élèves et les enseignants ont suivi les mesures exigées en cas de confinement. **L'équipe enseignante signale à nouveau que le système d'alarme PPMS R-M (corne de brume) est inadapté en cas d'attentat – intrusion.** Depuis la première rédaction du PPMS « attentat – intrusion » en 2017, l'école demande l'installation d'un système d'alarmes lumineuses. Ce système existe dans des établissements scolaires en région parisienne.

**Le PPMS « attentat – intrusion » souligne aussi la dangerosité potentielle de l'ouverture à distance de la porte avec visiophone à l'école élémentaire de La Genette.**

L'équipement de l'ouverture à distance de la porte avec visiophone est fonctionnel depuis juin 2023 mais il pose plusieurs problèmes :

- L'installation est commune à l'école et au restaurant scolaire. Il y a deux boutons distincts dont les références sont effacées (étiquettes en papier).
- ➔ L'enseignant qui prend en charge le portable d'ouverture à distance est interrompu pour ouvrir aux livreurs, techniciens et ou parents d'élèves.
- ➔ Inversement, c'est parfois les agents de la restauration qui ouvrent aux parents d'élèves sans que les enseignants soient avertis. Des parents entrent ainsi au hasard de l'ouverture de la porte par des agents municipaux qui ne connaissent pas les parents d'élèves.
- Le visiophone ne fonctionne pas si la connexion WIFI est interrompue.

**Les représentants de parents d'élèves s'inquiètent de la dangerosité d'un tel équipement à l'école et demandent aux services municipaux d'étudier des moyens de sécuriser l'ouverture de la porte de l'école.**

**La directrice demande que la sonnerie traditionnelle reste en fonction pour assurer le relais en cas de dysfonctionnement du visiophone.**

Elle recommande aussi aux parents d'avertir les enseignants en cas d'obligation de venir chercher leurs enfants durant les horaires de l'école.

Enfin, elle demande aux familles de bien respecter les horaires d'entrées : 8h35- 8h45 et 13h35 – 13h45.

## **B- Premières actions en partenariat :**

### **L'enquête nationale « Harcèlement à l'école » et le programme pHARe**

À l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école (9 novembre), le gouvernement met en place deux actions afin de mieux prévenir et détecter les situations de harcèlement : un questionnaire destiné aux élèves à partir du CE2 et le déploiement du programme pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école).

➔ Un questionnaire pour « donner la parole aux élèves »

À partir de cette année, un questionnaire, adapté pour chaque tranche d'âge, sera distribué au moins une fois par an aux élèves du CE2 à la terminale.

Cette grille d'auto-évaluation remplie par l'élève doit permettre aux professeurs d'avoir une vision plus précise des faits de harcèlement à l'échelle d'une classe et d'une école et d'adapter en conséquence les mesures de prévention et de prise en charge. Ce questionnaire est anonyme.

➔ Le programme pHARe

Ce dispositif s'inscrit dans le plan interministériel contre le harcèlement à l'école et le cyberharcèlement.

Les objectifs du programme pHARe sont :

- doter tous les établissements scolaires d'un plan de prévention structuré ;
- sécuriser les équipes pédagogiques ;

- créer une « communauté protectrice » pour lutter contre le harcèlement, notamment à travers des élèves « ambassadeurs » (collégiens et lycéens) sensibilisés à la résolution des situations.

→ [La Méthode de la Préoccupation Partagée](#) :

Cette méthode consiste en une série de rencontres individuelles avec les élèves cibles des intimidations et les élèves intimidateurs.

Les objectifs sont :

- d'accompagner l'élève cible afin de le/la soutenir
- de travailler avec les intimidateurs afin de leur faire partager une préoccupation au sujet de l'élève qui a été la cible et de trouver des solutions pour qu'il/elle aille mieux.

→ Le prix « Non au harcèlement »

Le prix « Non au harcèlement » a pour objectif de donner la parole aux jeunes pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, qui servira de support de communication pour le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, une mention « valeurs du sport » récompensera une affiche ou une vidéo traitant de la prévention du harcèlement à travers l'éducation physique et sportive.

**Cette année, les classes de CM1 et de CM2 vont participer à ce prix.**

**Le programme « ÉDUCATION AUX LANGUES » de l'école :**

**L'école appartient au Réseau des écoles associées de l'UNESCO depuis la rentrée 2012.**

Ce label est le résultat du projet de l'école initié en 2006 sur l'éducation aux langues et l'apprentissage de plusieurs langues à l'école élémentaire dans le but d'ouvrir les élèves à une citoyenneté mondiale.

Ce programme « ÉDUCATION AUX LANGUES » comporte 2 axes :

- Un apprentissage de plusieurs langues : apprentissage de l'anglais du CP au CM2, apprentissage du chinois au CE2, CM1 et au CM2.

L'école a débuté l'enseignement du chinois en 2006. Cet enseignement dérogatoire jusqu'en 2015 est pérennisé depuis la création d'une filière d'enseignement du chinois de l'école à l'université et l'ouverture à la rentrée 2016 d'un poste fléché occupé depuis cette année par Mme Payet (enseignante de CM1).

- Des activités de plurilinguisme à partir en particulier des autres langues parlées par les familles dans l'école : allemand, anglais, arabe, créole de la Réunion, espagnol, hébreu, italien, polonais, portugais et russe cette année.

En comparant d'autres langues avec le français, les activités de plurilinguisme participent à construire la dimension holistique des apprentissages linguistiques.

Ce programme a permis à l'école d'obtenir le 1<sup>er</sup> prix académique 2022 de l'innovation – L'action a été choisie pour illustrer la thématique suivante : « **Unis dans la diversité, pour une culture de la démocratie** ». [Une vidéo de présentation du projet est consultable.](#)

Depuis 2020, ce programme s'inscrit aussi dans des projets ERASMUS+. De 2020 à 2023, l'équipe enseignante a mené un projet ERASMUS+ avec trois écoles européennes en Espagne, en Italie et en Hongrie. **Les objectifs principaux du projet ERASMUS+ étaient les apprentissages et l'enseignement coopératifs.**

Depuis le début de l'année scolaire, deux événements fédérateurs ont été menés dans le cadre de ce programme d'éducation aux langues : en septembre la semaine de rentrée en musique et en octobre des partages de poèmes et de chants au cours des ERASMUS DAYS.

Deux actions en cours dans le cadre de ce programme d'éducation aux langues :

→ CM1 et CM2 : un projet d'échanges virtuels via la plateforme européenne e-Twinning sur [l'inclusion par les fables](#)

Dans ce projet, trois écoles : *Arsakeio* école primaire de Thessalonique, *Ekpaideutiria Bouga* de Kalamata et l'école élémentaire de la Genette auront l'occasion d'un contact interculturel à travers les fables d'Ésope et de La Fontaine. Ces découvertes comparatives participeront au développement de l'esprit critique des élèves.

→ Le dispositif « classes uniques » : enseignement et apprentissages coopératifs

Jusqu'à la fin de l'année scolaire, les 117 élèves de l'école répartis en cinq classes multi-âges vont lire des œuvres de Rascal, auteur francophone de littérature de jeunesse.

Pour découvrir le dispositif classes multi-âges et ses finalités : <http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-elem/spip.php?rubrique42>).

Ces lectures littéraires conduiront à des jeux d'interprétations sous la forme de réécritures, de théâtralisations, de productions plastiques, musicales et ou corporelles qui seront diffusées en fin d'année scolaire à la communauté éducative.

**L'auteur invité viendrait dans le mois de mai lors d'une des dernières séances du dispositif.**

### **C- Comptes de la coopérative**

La coopérative de l'école est adhérente à l'[OCCE](#) (Office Central des Coopératives des Écoles). L'OCCE est aussi le porteur financier des projets ERASMUS+ (compte spécifique pour les projets).

La coopérative scolaire accompagne les projets coopératifs initiés par les élèves et les enseignants. Ces projets participent à l'éducation à la citoyenneté.

Coûts de l'adhésion annuelle à l'OCCE : 358,20 €

Le bilan financier concernant l'utilisation des fonds de la coopérative est transmis tous les ans en conseil d'école, vérifié par deux représentants de parents d'élèves et validé par un agent comptable de l'OCCE17.

Le 09/11/23, le montant de la coopérative est de 6355,68 € dont 3463,36 € pour le projet « Quatre facettes citadines du patrimoine européen » (subvention accordée par la Délégation aux relations européennes, internationales et à la coopération – DREIC dans le cadre du concours « Célébrons l'Europe ! », visant à valoriser des projets européens initiés dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne.)

À retirer : 728,10 € adhésion USEP obligatoire dans le cadre du Label « Génération 2024 »

#### **Total coopérative : 2164,22 €**

Les entrées ont été :

- les actions de découverte 2022-2023 subventionnées par la ville (568,40 €),
- la fête de juin 2023,
- les dons coopérative (~630 €)

Actions de financement prévues :

→ **photos de classe le lundi 27 novembre**

→ **bal masqué le vendredi 9 février 2024** dans la salle Emile Combes.

**Budget en cours de calcul pour la venue de l'auteur Rascal sur deux jours.**

**Un partenariat a été accepté par la librairie « Callimages ».**

### **3. Suivi des travaux dans l'école et dans son environnement :**

#### **Peinture de deux classes et suivi de l'entretien des locaux**

Les deux classes de CM1 et de CM2 ont été repeintes durant l'été.

Le matériel informatique et les tableaux interactifs fonctionnent.

#### **URGENT - Communication messagerie internet école – ville – impossibilité d'ouvrir les pièces jointes**

##### **Rappel conseil d'école (10-06-22)**

Depuis l'an dernier et cette année de manière généralisée, les pièces jointes envoyées par les services municipaux sont impossibles à ouvrir.

La directrice a interpellé le service informatique qui explique qu'il s'agit d'un problème d'encapsulation de mail et qu'il faudrait demander à l'expéditeur du mail d'effectuer une procédure avant d'envoyer le message.

L'équipe enseignante remercie les services municipaux de remédier à cette situation car les expéditeurs n'ont pas répondu à la demande de la directrice de mettre en œuvre la procédure envoyée par le service informatique.

#### **Plantation d'arbres rue Michelet**

##### **Rappel conseil d'école (10-06-22)**

**Le projet « Quatre facettes citoyennes du patrimoine arboré européen », lauréat académique du concours national "Célébrons l'Europe" organisé par la DREIC**

→ avancée des demandes faites aux services municipaux pour participer à la végétalisation de l'environnement local

- un troisième tilleul a été planté en mars dans la cour de l'école
- la plantation d'arbres rue Michelet est toujours à l'étude.

Le dernier courriel (10/06/22) en provenance des services municipaux, précise que « *Les premiers éléments relatifs à la répartition des réseaux dans la rue semblent indiquer que techniquement un projet de plantation / désimperméabilisation de l'espace public semble possible (...).* »

Mais, le projet nécessitant de multiples étapes pour sa validation et sa coordination, sa mise en œuvre sur la prochaine période de plantation reste hypothétique.

**La directrice continuera à demander régulièrement aux services municipaux de l'informer de l'avancée de ce projet. En cette fin d'année scolaire marquée à nouveau par de fortes canicules, les membres du Conseil d'école soulignent les bienfaits à tirer d'une plantation d'arbres devant les salles de classes exposées au sud.**

La Présidente : V. Rousseau,

*Compte rendu rédigé par V. Rousseau*